

Commune de Trémentines

La Gachetière

- Unités de zone
- Ua Secteur assez dense et caractérisé au centre-bourg à caractère résidentiel, à caractère résidentiel et à caractère résidentiel.
 - Ub Secteur à caractère résidentiel sans caractère marqué comprenant un secteur Uba.
 - Uc Secteur résidentiel à caractère résidentiel.
 - Uy Secteur résidentiel à caractère résidentiel et à caractère résidentiel.
 - Uya et Uyb : Secteurs Ub et Uy relevant de l'assainissement non collectif.
 - 2AU Secteur d'habitat rural (non suffisamment assaini) à caractère résidentiel.
 - A Zone agricole (comprenant le secteur des exploitations agricoles et les fermes résidentielles).
 - Ac Secteur résidentiel à caractère résidentiel.
 - Ac Secteur résidentiel à caractère résidentiel.
 - An Secteur agricole à caractère résidentiel.
 - N Zone naturelle protégée pour ses intérêts naturels, écologiques, paysagers (forêt, cours d'eau...) et les milieux résidents réguliers des eaux pluviales.
 - Nh Secteur résidentiel à caractère résidentiel.
 - Ni Secteur résidentiel à caractère résidentiel.
 - Ne Secteur résidentiel à caractère résidentiel.
 - Ne Secteur résidentiel à caractère résidentiel.

- Unités de zone
- Ua Secteur assez dense et caractérisé au centre-bourg à caractère résidentiel, à caractère résidentiel et à caractère résidentiel.
 - Ub Secteur à caractère résidentiel sans caractère marqué comprenant un secteur Uba.
 - Uc Secteur résidentiel à caractère résidentiel.
 - Uy Secteur résidentiel à caractère résidentiel et à caractère résidentiel.
 - Uya et Uyb : Secteurs Ub et Uy relevant de l'assainissement non collectif.
 - 2AU Secteur d'habitat rural (non suffisamment assaini) à caractère résidentiel.
 - A Zone agricole (comprenant le secteur des exploitations agricoles et les fermes résidentielles).
 - Ac Secteur résidentiel à caractère résidentiel.
 - Ac Secteur résidentiel à caractère résidentiel.
 - An Secteur agricole à caractère résidentiel.
 - N Zone naturelle protégée pour ses intérêts naturels, écologiques, paysagers (forêt, cours d'eau...) et les milieux résidents réguliers des eaux pluviales.
 - Nh Secteur résidentiel à caractère résidentiel.
 - Ni Secteur résidentiel à caractère résidentiel.
 - Ne Secteur résidentiel à caractère résidentiel.
 - Ne Secteur résidentiel à caractère résidentiel.

Unités de zone	Désignation	Collectivité bénéficiaire	Surface approuvée en m²
A - Valeurs			
1a	Secteur d'habitat rural (non suffisamment assaini) à caractère résidentiel.	Commune	3816 m²
1b	Secteur d'habitat rural (non suffisamment assaini) à caractère résidentiel.	Commune	1333 m²
1c	Secteur d'habitat rural (non suffisamment assaini) à caractère résidentiel.	Commune	1449 m²
2	Secteur d'habitat rural (non suffisamment assaini) à caractère résidentiel.	Commune	1722 m²
B - Ouvrages publics			
3	Espaces pour l'habitat ou l'habitat.	Commune	623 m²

Logo of the commune of Trémentines.

Logo of the commune of Trémentines.

Logo of the commune of Trémentines.

Logo of the commune of Trémentines.

Logo of the commune of Trémentines.

Logo of the commune of Trémentines.

Logo of the commune of Trémentines.

Logo of the commune of Trémentines.

Logo of the commune of Trémentines.

Logo of the commune of Trémentines.

Logo of the commune of Trémentines.

Logo of the commune of Trémentines.